

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

---

Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 8 février 1956.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a rendu compte à la commission de son entretien avec M. Christian Pineau, Ministre des Affaires étrangères.

En ce qui concerne la Sarre, les positions françaises seront maintenues et défendues en tenant compte des résultats du

referendum. Sans anticiper sur des négociations instantes, on peut souligner que la conservation des intérêts économiques de la France en Sarre portera notamment sur un contrat de longue durée dans le Warndt, la priorité des fournitures de charbon sarrois, la canalisation de la Moselle.

Poursuivies sur un plan franco-allemand, les négociations auront pour principal objectif une amélioration générale des rapports économiques entre les deux pays.

En ce qui concerne la Tunisie, la rencontre avec M. Bourguiba a la valeur d'un élément d'information important sans prendre le caractère d'un engagement : reste à traiter avec son Altesse le Bey et le chef du gouvernement beylical la recherche d'un élément de défense nationale et d'une participation aux intérêts diplomatiques.

Sur le Maroc, un très grand effort de mise en ordre des conventions futures sera déployé par le Ministre avant de rencontrer Sa Majesté Ben Youssef.

En ce qui concerne le Traité instituant « l'Euratom », il n'y a pour l'instant qu'un cadre abstrait qui ouvre des facultés de négociations sans limiter les droits de la France sur l'emploi des matières fissiles.

M. Marcel Plaisant a souligné qu'il avait insisté auprès de M. Christian Pineau sur l'action diplomatique qui trouve son centre au Caire : les efforts seront multipliés par le Ministre pour conjurer tout conflit entre l'Egypte et Israël. Le memorandum français du 13 janvier, qui contient des réserves sur l'efficacité et l'opportunité du Pacte de Bagdad, a reçu l'accueil le plus favorable au Caire, à Beyrouth et à Damas. Il reste de nature à procurer un apaisement et à éviter les dissensions entre les pays arabes. Le trafic des armes et leur passage à travers la Libye et les confins algériens continuent d'être l'objet d'une surveillance vigilante de la part des représentants de la France.

La commission a, ensuite, entendu le rapport de M. Léo Hamon sur la politique du désarmement suivie par la France à la première commission des Nations Unies ainsi qu'à la sous-commission du désarmement. Le rapporteur a donné une analyse des travaux concernant la divulgation des armements et la limitation des armes classiques et atomiques.

A la suite de ce rapport introductif, la commission a entendu un large exposé de M. Jules Moch, délégué de la France à l'O. N. U. depuis 1950 ; après avoir rendu compte des vicissitudes subies par le plan français depuis cinq ans, M. Jules Moch s'est appliqué particulièrement à mettre en valeur les propositions de transaction acceptées par toutes les délégations, en avril 1955. Il a donné une analyse de la note soviétique du 10 mai 1955 formulant des critiques contre le système de contrôle international préconisé par les Occidentaux. Des différentes rencontres de Genève, le délégué permanent de la France a recueilli le témoignage de la sincérité du désir de paix de tous ses interlocuteurs qui ont compris ce que serait une guerre thermo-nucléaire.

Les débats laborieux, auxquels il a pris une part active, ont inspiré à M. Jules Moch les conclusions suivantes :

1° Il serait regrettable de ne pas poursuivre les négociations sur le désarmement parce que subsistent entre les contractants des différends politiques sérieux. Ainsi la véritable voie de la réunification de l'Allemagne passe par le désarmement ;

2° La procédure du désarmement doit rétablir un commencement de confiance mais à condition que les parties contractantes aient chacune le sentiment d'un accroissement égal de leur sécurité ;

3° Il convient de ne pas se laisser abuser par les divergences d'ordre proprement technique : elles peuvent être surmontées si le contrôle est efficace à chacune des étapes prévues.

M. Marcel Plaisant a remercié M. Jules Moch de sa communication qui a réussi à distribuer l'ordre dans une matière complexe et à procurer des réponses pertinentes. Il a félicité surtout le délégué permanent de la France et de son labeur et de la foi inaltérable qu'il a conservée dans sa mission.

## AGRICULTURE

**Mercredi 8 février 1956.** — *Présidence de M. Brettes, vice-président.* — La commission a, tout d'abord, désigné M. Naveau comme rapporteur des propositions de loi :

— (n° 184, session 1955-1956) relative aux conditions de

restitution aux agriculteurs expropriés des terrains militaires désaffectés ;

— (n° 185, session 1955-1956) tendant à compléter l'article 840 du Code rural, relatif aux motifs de non renouvellement des baux ruraux.

Ensuite, saisie en deuxième lecture de divers textes, elle a adopté le rapport de M. de Pontbriand, sur la proposition de loi (n° 183, session 1955-1956), tendant à l'institution de réserves communales de chasse, concluant à la modification de l'article premier du texte voté par l'Assemblée Nationale.

Enfin, M. de Pontbriand a été désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 207, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 410 et 431 du Code rural, relatifs à la pêche à la ligne.

## BOISSONS

**Judi 9 février 1956.** — *Présidence de M. Jean Bène, vice-président.* — M. Bène, désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 203, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, portant création du Conseil interprofessionnel des vins de Fitou, Corbières, Minervois, Clape et Quatourze, a immédiatement présenté et fait adopter ses conclusions tendant à l'adoption sans modification du texte voté par l'Assemblée Nationale.

La commission, en conclusion d'un bref échange de vues sur la situation viticole, a décidé de demander au Ministre de l'Agriculture, de venir exposer la politique viticole du Gouvernement.

Enfin, la commission a décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 146, session 1955-1956) instituant un Fonds national de vieillesse, au cas où l'article 8 de ce texte serait maintenu dans le rapport fait au nom de la commission du travail.

## FINANCES

**Mardi 7 février 1956.** — *Présidence de M. Maroger, vice-président.* — La commission a, tout d'abord, délibéré sur l'éventualité d'une demande de renvoi pour avis de la proposition de résolution (n° 69, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 55-687 du 21 mai 1955 relatif à la répartition des dépenses d'assistance.

M. Waldeck L'Huillier, rapporteur de la proposition au nom de la commission de l'intérieur, faisant le procès du système organisé par le décret du 21 mai 1955, s'est déclaré, comme la commission de l'intérieur, unanime, favorable à l'adoption de la proposition de résolution.

Le rapporteur général a montré, à l'aide de chiffres précis, que les défauts du système n'étaient pas démontrés d'une manière suffisamment définitive et qu'il conviendrait peut-être d'obtenir certaines informations complémentaires avant que la commission des finances prit une décision relative à la demande de renvoi pour avis.

Après les interventions de MM. Monichon, Walker, Auberge, Aubert, Rogier et Roubert, qui rappelle que la commission peut se réserver d'intervenir lors de l'élaboration du régime qui devra succéder à celui actuellement en vigueur, la commission décide de ne pas se saisir pour avis.

Sur le rapport de M. J. Debû-Bridel, rapporteur pour avis, la commission a, ensuite, émis un avis favorable à l'adoption de la proposition de loi (n° 182, session 1955-1956) adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa troisième lecture tendant à assurer le fonctionnement de la Caisse nationale des Lettres.

**Mercredi 8 février 1956.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord examiné la proposition de résolution (n° 579, année 1954) de MM. Armengaud et Coudé du Foresto, tendant à la réforme des méthodes de financement et de gestion de certaines catégories d'entreprises intéressant des productions fondamentales. Après les interventions de MM. Debû-

Bridel, Fléchet, Aubert, Boutemy et Pellenc, rapporteur général, la commission a chargé MM. Armengaud et Coudé du Foresto de préparer un nouveau texte de résolution, lequel comportera un exposé des motifs exprimant clairement les buts des auteurs de la proposition et les préoccupations de la commission.

Ensuite, la commission a entendu M. Bousch, rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 525, année 1955) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier et à compléter la législation sur les dommages de guerre. Avant d'émettre un avis, la commission a décidé d'entendre M. le Secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au Logement, en particulier sur l'article 3 *bis* de la proposition, relatif à l'indemnisation des stocks.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,  
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

. **Jeudi 9 février 1956.** — *Présidence de M. Verdeille, vice-président.* — La commission a adopté le rapport de M. Zussy, sur la proposition de loi (n° 124, année 1955) de M<sup>me</sup> Cardot, tendant à étendre aux géomètres-experts les barèmes d'honoraires, définis aux articles 4, 5, 6 et 7 du décret n° 49-165 du 7 février 1949.

La proposition de loi a été votée avec une seule modification tendant à la rendre applicable dans les départements algériens.

L'examen du rapport de M. Deutschmann sur les propositions de loi (n° 104, année 1955) et (n° 247, année 1955) de MM. Plazanet et Schwartz, tendant à rétablir, en matière d'élections municipales, le régime électoral de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale, a été renvoyé à une date ultérieure.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mercredi 8 février 1956.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a examiné pour avis la proposition de loi (n° 525, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier et à compléter diverses dispositions de la

loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, dont la commission de la reconstruction est saisie au fond.

Les conclusions présentées par la commission saisie au fond ont été approuvées à l'unanimité.

M. Jozeau-Marigné a été désigné comme rapporteur pour avis de ce texte.

La commission a, ensuite, entendu le rapport pour avis de M. Delalande sur la proposition de loi (n° 11, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre obligatoire en premier ressort la compétence des conseils de prud'hommes pour connaître des différends intéressant les employés du commerce et de l'industrie, dont la commission du travail est saisie au fond.

Le rapporteur pour avis s'est déclaré favorable à l'adoption du texte présenté par la commission saisie au fond.

Un large débat s'est instauré, à l'issue duquel il a été décidé, par 7 voix contre 2 et une abstention, sur la proposition de M. Jozeau-Marigné, de maintenir l'option entre deux juridictions prévues par les règles actuellement en vigueur pour ce qui concerne les litiges entre patrons et employés. Elle a, cependant, admis que les différends portant sur des sommes inférieures à 150.000 francs seraient obligatoirement portés devant les conseils de prud'hommes.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Jean Geoffroy, de la proposition de loi (n° 154, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale, dans sa seconde lecture, tendant à modifier les articles 3 et 27 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;

— M. Gaston Charlet, de la proposition de loi (n° 218, session 1955-1956), de M. Jacques Debû-Bridel, portant modification à la loi du 8 décembre 1897 et à certains articles du Code d'instruction criminelle ;

— M. Paul-Jacques Kalb, de la proposition de loi (n° 219, session 1955-1956), de M. Jacques Debû-Bridel, tendant à modifier le régime de l'assistance judiciaire ;

— M. Biatarana, de la proposition de loi (n° 220, session 1955-1956), de M. Jacques Debû-Bridel, portant modification de la loi du 22 juillet 1867, articles 6 et 9 (modification du taux d'échelonnement et de la durée de la contrainte par corps).

M. Delalande a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 185, session 1955-1956), adoptée avec modifications par l'Assemblée Nationale, dans sa seconde lecture, tendant à compléter l'article 840 du Code rural, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

## MARINE ET PÊCHES

**Mercredi 8 février 1956.** — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — La commission, après avoir adopté les conclusions du rapport de M. Yvon, favorables au vote du projet de loi (n° 205, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention internationale pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer, signée à Bruxelles le 10 mai 1952, a désigné M. Symphor, en remplacement de M. Denvers, comme rapporteur du projet de loi (n° 201, session 1955-1956), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale, dans sa deuxième lecture, portant modification de la loi du 23 février 1941, concernant la perception des taxes locales de péage dans les ports maritimes de commerce.

Elle a, ensuite, entendu une communication de son président concernant les travaux de la sous-commission d'enquête dans les ports de pêche et décidé de demander, dès maintenant, l'octroi des pouvoirs et des crédits nécessaires à l'exécution de sa tâche.

La commission a décidé de demander à M. Duveau, sous-secrétaire d'Etat à la Marine marchande de venir lui exposer les conditions d'application de la loi d'aide à la construction navale.

Enfin, la commission a désigné M. Symphor comme vice-président en remplacement de M. Denvers, élu député, et M. Vincent Delpuech, comme secrétaire, en remplacement de M. Symphor.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 9 février 1956.** — *Présidence de M. Bousch, président.*

— La commission a poursuivi l'examen du rapport pour avis sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Elle a entendu un exposé de M. Laurent-Thouverey, rapporteur du secteur des matériaux de construction et de l'industrialisation du bâtiment.

Après avoir retracé l'évolution de la production des principaux matériaux de construction depuis 1938 et signalé notamment l'accroissement de la production de ciment de 3.552.000 tonnes en 1938 à 10.500.000 tonnes en 1955, M. Laurent-Thouverey a examiné successivement la situation des différents matériaux de construction.

Il est apparu que, si la pénurie se faisait sentir dans le secteur des tuiles et celui du bois, dans les autres secteurs l'offre faisait face à la demande et que, même dans le secteur des peintures, les débouchés étaient insuffisants.

Le rapporteur a ensuite évoqué le problème de la préfabrication sous ses différentes formes : petits éléments de faibles dimensions et grands éléments permettant de construire par exemple une maison de deux étages en trente panneaux.

Il a également attiré l'attention de la commission sur la nécessité, devant l'emploi de plus en plus généralisé de matériaux légers, d'étudier le problème de l'insonorisation.

Enfin, après avoir examiné l'importance, pour l'avenir, des matériaux et procédés traditionnels, des matériaux légers et des procédés de préfabrication, le rapporteur a conclu en indiquant qu'il fallait avoir toujours présente à l'esprit la nécessité d'abaisser le coût de la construction et que, pour réaliser le programme de construction prévu par les Pouvoirs publics, de grands efforts d'investissement devront être faits.

Après un échange de vues auquel ont participé notamment MM. Bataille, Billiemaz, Cornat, Deguise, Lebreton, Vanrullen, de Villoutreys et le président, le rapport de M. Laurent-Thouverey a été adopté.

La commission a ensuite désigné M. Armengaud comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 521, année 1955) sur la production, le transport et la distribution du gaz naturel, en remplacement de M. Cornat, démissionnaire.

## SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mardi 7 février 1956.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 454, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 11 du décret réglementaire du 2 février 1852 pour l'élection des députés.

Le texte primitivement établi par M. Debré a été adopté et le rapporteur a reçu mandat d'accepter en séance publique l'amendement n° 1 de M. Durand-Réville.

M. Monichon a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 163, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à certaines dispositions concernant l'élection des membres de l'Assemblée Nationale.

M. Marcihacy a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 54, session 1955-1956), dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à soumettre au Parlement un projet de loi instituant un scrutin de forme majoritaire avant toute convocation du corps électoral, et de la proposition de résolution (n° 227, session 1955-1956) de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à constituer une commission chargée de préparer la réforme électorale.

M. Michel Debré a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 210, session 1955-1956) de M. Blondelle, tendant à promouvoir une réforme constitutionnelle en vue d'assurer la stabilité gouvernementale.

M. Monichon a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 114, année 1955), dont il est l'auteur, portant modification de la loi n° 48-1471 du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 8 février 1956.** — *Présidence de M. Dassaud, président.* — La commission a, tout d'abord, adopté les rapports de :

— M. Menu, sur la proposition de loi (n° 11, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à rendre obligatoire en premier ressort la compétence des Conseils de prud'hommes pour connaître des différends intéressant les employés du commerce et de l'industrie ;

— M. Abel-Durand, sur la proposition de loi (n° 12, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à préciser la situation juridique des sous-agents d'assurances.

L'examen du projet de loi (n° 146, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée Nationale, instituant un Fonds national de la vieillesse, a ensuite été poursuivi. M<sup>me</sup> Devaud, rapporteur, a proposé, pour permettre au Gouvernement de mettre au point un texte instituant un véritable Fonds national de vieillesse, de disjoindre les articles premier, 2, 4, 5, 6 et de ne conserver que les articles 3 et 7, afin que l'augmentation de 10 % des allocations puisse être effective dès l'échéance du premier trimestre 1956.

La commission s'étant, sur ce point, rangée à l'unanimité à l'avis de son rapporteur, la question du financement a été abordée. Diverses propositions ont été mises en avant pour remplacer les majorations des droits sur les alcools et les supercarburants ; finalement, M<sup>me</sup> Devaud a été chargée de poursuivre, en accord avec les rapporteurs des commissions saisies pour avis, l'étude d'un financement qui sera définitivement mis au point dès la prochaine réunion.

Enfin, M<sup>me</sup> Devaud a été chargée de rapporter la proposition de loi (n° 226, session 1955-1956) de M. Armengaud, tendant à permettre à certaines catégories d'agents de l'Etat de s'affilier volontairement au risque vieillesse des assurances sociales.

COMMISSION DE COORDINATION  
POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

**Mercredi 8 février 1956.** — *Présidence de M. Edmond Michelet, président.* — La commission a entendu un long exposé de son président sur son récent voyage à Madagascar, où il allait étudier les possibilités d'un reclassement des Eurasiens du Vietnam.

Après que le président eût exposé les raisons militant en faveur de cet exode de familles, auxquelles on pourrait attribuer des concessions agricoles, M. Motais de Narbonne a fourni des explications relatives à la commission interministérielle qu'il préside dans les locaux mêmes de l'ancien Ministère des Etats associés.

Sont également intervenus dans le débat MM. Boisrond, Léo Hamon et Enjalbert.